



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18016529

de

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

11 -01- 2018
GreffeTRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0810.343.443

Dénomination

(en entier) : DELACENSERIE

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 7862 Lessines (Ogy), rue Sarts d'Ogy, numéro 6B

Objet de l'acte : Réduction de capital - Mise en concordance des statuts

D'un acte reçu par le notaire Jean-Charles DASSELEER à Boussu, le vingt-huit décembre deux mille dix-sept, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de ladite société a décidé à l'unanimité :

1) de réduire le capital à concurrence de cent septante-cinq mille cinq cents euros (€ 175.500,00) pour le ramener de cent nonante cinq mille euros (€ 195.000,00) à dix-neuf mille cinq cents euros (€ 19.500,00), sans annulation de titres, par inscription au compte courant de la société.

2) de modifier l'article cinq des statuts sociaux pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent, pour devenir :

«Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille cinq cents euros (€ 19.500,00), représenté par cent nonante-cinq (195) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Originellement, le capital social a été fixé à la somme de cent nonante cinq mille euros (€ 195.000,00), représenté par cent nonante-cinq (195) parts sociales.

Par suite de l'assemblée générale extraordinaire des associés du vingt-huit décembre deux mille dix-sept, le capital a été réduit de cent nonante cinq mille euros (€ 195.000,00), à dix-neuf mille cinq cents euros (€ 19.500,00), sans annulation de titres, par inscription au compte courant de la société ».

3) de conférer tous les pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions prises et la coordination des statuts, et notamment par le dépôt de cette coordination au greffe du Tribunal de commerce compétent.

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps : expédition de l'acte.

(sé) Jean-Charles DASSELEER

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).